

Titulaire d'une bourse de l'éducation nationale, vous souhaitez poursuivre votre scolarité de second cycle en bénéficiant, notamment en internat, de conditions de vie, de travail et d'encadrement propices à votre épanouissement personnel

Rejoignez un Lycée de la Défense



- Lycée militaire d'Aix-en-Provence (13)
- Lycée militaire d'Autun (71)
- Lycée militaire de Saint-Cyr-l'École (78)
- Lycée naval de Brest (29)
- Prytanée militaire de La Flèche (72)
- École des pupilles de l'air de Grenoble (38)

Dans le cadre du Plan Égalité des Chances, les six lycées de la Défense réservent 15% de leurs places (environ 360), de la seconde à la terminale, à des élèves boursiers méritants, qu'ils envisagent ou non une carrière en milieu militaire.

Les candidats sont retenus, selon l'établissement, en fonction de leurs résultats à un examen de contrôle de niveau ou par sélection sur dossier. Quel que soit le lycée choisi, les modalités d'admission sont consultables sur le site :

www.formation.terre.defense.gouv.fr
rubrique « lycées de la Défense »